

PRÉSERVER | TRANSMETTRE | PARTAGER



2026
CATALOGUE
FORMATIONS





Édito

Le printemps et l'été sont les périodes de l'année les plus propices à l'**acquisition de nouvelles connaissances et compétences**, grâce aux formations dispensées par la Fédération des Chasseurs du Jura.

Ces formations sont diverses et incontournables. Certaines permettent de **rejoindre la famille cynégétique par la pratique**, comme le permis de chasser et la chasse accompagnée. D'autres, au contraire, offrent la possibilité de **découvrir des modes de chasse, comme la chasse à l'approche ou le tir des corvidés**, pour les nouveaux comme pour les chasseurs aguerris.

Pour l'organisation des battues, il est **obligatoire d'être détenteur de la formation « Sécurité et Responsable de battue »**. Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore suivi, inscrivez-vous le plus rapidement possible.

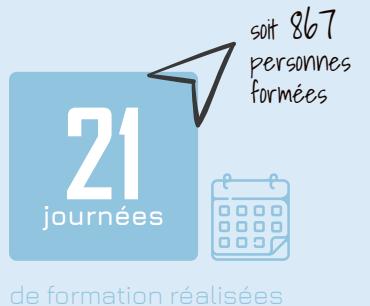
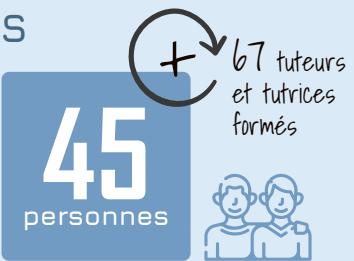
Il existe d'autres formations qui permettent aux chasseurs et chasseresSES de tout âge d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences.

Il est aussi important que les chasseurs suivent la formation décennale sécurité en présentiel ou en ligne. Les sessions en présentiel sont délocalisées pour être au plus proches de vos territoires.

2025 | CHIFFRES CLÉS



ont réussi l'examen
du permis de chasser



À noter que ces formations nécessitent un temps non négligeable de préparation et de gestion administrative pour nos formateurs.

Ces journées de formation sont également **des temps d'échanges privilégiés** entre la Fédération et les chasseurs et chasseresSES. L'occasion de partager, en toute convivialité, les expériences et vécus de chacun et chacune.

Les formations sont assurées par les administrateurs et les techniciens de la Fédération, avec la participation de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), de l'Association des Conducteurs de Chien de Sang (ACCS), de l'Association des Piégeurs Agréés (APAJ) et de l'UDSP (Union Départementale des Sapeurs Pompiers).

Nouveauté, inscription en ligne www.chasseurdujura.com/les-formations.htm
Pour vous inscrire aux formations, rdv dans votre espace adhérent ! Une participation de 10€ par formation sera à régler (hors formation décennale et chasse accompagnée (gratuites), ainsi que le permis de chasser (coût différent)). CONSEIL : Inscrivez-vous rapidement pour avoir une place à la date souhaitée !

2026

CATALOGUE FORMATIONS ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

PERMIS de Chasser

La préparation à l'examen du permis de chasser constitue la formation initiale du chasseur. Très orientée manipulation des armes et sécurité, cet examen est d'une importance capitale. Les gestes que vous apprendrez devront être assimilés pour être répétés.

L'examen porte également sur l'aptitude du candidat à manipuler une arme en toute sécurité et sur ses connaissances : armes et sécurité, identification des espèces, réglementation...

Une formation préalable assurée par la Fédération est obligatoire. Elle est composée d'une formation pratique, d'une partie théorique dématérialisée et d'une partie dédiée à la révision pratique avant l'examen.



Les créneaux sont restreints ! Inscrivez-vous dès le début d'année !



Inscription & paiement
dès 15 ans, obligatoirement en ligne
permischasser.ofb.fr
en sélectionnant la FDC39



Durée
1,5 jours



Lieu
Centre de Formation
FDCJ, à Bletterans

CHASSE Accompagnée

Découvrir la chasse pendant un an sans passer l'examen ! Cette formation est nécessaire pour acquérir les gestes de base de sécurité. Elle permet de pratiquer la chasse, dès l'âge de 15 ans, avec un ou plusieurs « parrains », sur le principe d'un fusil pour deux.



Public
La formation s'adresse à toute personne désireuse de découvrir la chasse et aux titulaires du permis de chasser (depuis plus de 5 ans) qui souhaitent devenir parrain/marraine. À noter que la découverte de la chasse par la Chasse Accompagnée est ouverte à tous les âges.



Déroulé & Attestation

Les formations se déroulent au cours de l'été. La présence du ou des parrains (jusqu'à 4) est indispensable. Suite à la formation, l'apprenti-e se voit remettre une autorisation de chasser accompagnée valable un an et non renouvelable. Le parrain ou la marraine reçoit une attestation de formation valable 10 ans.

Jeu-concours

Faites découvrir la chasse à un proche/un ami de plus de 35 ans : inscrivez-le à la formation Chasse Accompagnée et gagnez un bon d'achat chez un armurier !



Inscription
dès 14 ans & 6 mois
auprès de la FDCJ



Durée
0,5 jours



Dates
9 & 10 juillet 2026



Lieu
Centre de Formation
FDCJ, à Bletterans

SÉCURITÉ Responsable de battue

La formation « Sécurité Responsable de battue » est rendue obligatoire par le Schéma Départemental de gestion Cynégétique (SDGC) pour tous les responsables de battue. La battue ne peut être organisée que par des chasseurs ayant suivi la formation.

À destination des Présidents et organisateurs de battue, cette formation propose un cadre et des solutions. Elle met notamment l'accent sur la mise en place des battues par le biais d'un **exercice pratique** et d'une **mise en situation réelle** des participants. Une discussion s'en suit permettant de mettre en évidence les points positifs et les axes de progression.



Durée
1 jour



Dates
11 avril, 30 mai
et 27 juin 2026



Lieu
FDCJ
Arlay

2026



CHASSE à l'approche et en réserve

Cette formation est obligatoire pour celles et ceux qui souhaitent pratiquer la chasse à l'approche du chevreuil, du renard, du cerf, du sanglier et du chamois.

Elle est axée sur les **principes et aspects pratiques** de ce mode de chasse. Historique, contexte de la chasse à l'approche, identification du sexe et de l'âge des animaux et aspects réglementaires sont au programme de la journée. Le contenu de la formation est renforcé avec l'apport de notions de dynamique et de gestion des populations. Une intervention de l'ACCS est intégrée dans le module. **La formation est validée par la participation à un exercice de tir destiné à vérifier le réglage des armes.**



Durée
1 jour



Dates
6 mars, 14 mars
et 18 avril 2026



Lieu
FDCJ
Arlay



FORMATION Piégeage

Mode de régulation à part entière, le piégeage est devenu une affaire de spécialiste. La réglementation a évolué.

Toute personne qui veut piéger, même si elle n'utilise que les cages et les boîtes à fauves, doit être agréée et donc suivre obligatoirement cette formation. Elle donne lieu à l'attribution d'un numéro d'agrément, attestant de votre participation.



RECYCLAGE Piégeage

Organisée en partenariat avec l'Association des Piégeurs Agréés du Jura, **cette formation a pour but de vulgariser les évolutions de la législation et les nouveaux matériels auprès des piégeurs actifs.**



Infos & Inscription
piegeursdujura@orange.fr



Durée
2 jours



Dates
6 février + 27
février 2026



Lieu
FDCJ Arlay

CATALOGUE FORMATIONS

ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Contrôle sanitaire de la venaison

Cette formation a été rendue obligatoire par la législation. Elle prépare à l'examen initial de la venaison destiné à détecter les problèmes sanitaires.

L'examen est obligatoire pour toute cession de venaison à un commerce de gros ou de détail, et pour toute la venaison destinée aux repas de chasse et associatifs.



Durée
0,5 jour



Date
12 juin 2026



Lieu
FDCJ
Arlay



DÉCOUPE de la venaison

Une formation pratique d'une demi-journée pour tout savoir sur la découpe de la viande de gibier.

Quelles sont les techniques de découpe et de valorisation de la venaison ? Quelles sont les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité alimentaire à respecter ? Comment conserver et présenter la venaison ? Cette formation est l'occasion d'approfondir vos connaissances !



Durée
0,5 jour



Dates
23 & 30 novembre
2026



Lieu
CRENANS



BIEN GÉRER son ACCA, ACA, ACAF, sa Chasse Privée

Fonctionnement de l'ACCA, rôle du Président et des membres du bureau, statuts, règlement intérieur et de chasse, espace adhérent sur le site FDCJ et documents nécessaires au bon fonctionnement des ACCA sont passés en revue.

De la vie de l'ACCA à l'organisation de la chasse individuelle et collective, l'ensemble des rôles et responsabilités des Présidents sont expliqués. Les statuts types et le règlement intérieur sont commentés. Les Présidents nouvellement élus sont automatiquement invités. La responsabilité des Présidents et de l'organisateur de chasse est également abordée. **Cette formation ne dispense pas de suivre la formation « Sécurité Responsable de battue.**



Durée
0,5 jour



Date
20 juin 2026



Lieu
FDCJ,
Arlay

OBJECTIF Sécurité

La FDCJ vous propose d'intervenir « à domicile », sur votre territoire de chasse et à votre demande. La formation aborde l'ensemble du sujet : responsabilités individuelles, collectives, des dirigeants, comportement et autorité, législation, règlement intérieur et sanction, etc. Cette intervention est indispensable pour les ACCA qui veulent mobiliser leurs adhérents sur ce thème.

Un technicien peut également participer et analyser l'organisation d'une de vos battues. À l'issue, il livre ses observations permettant au Président et responsables d'**améliorer ou de modifier certaines attitudes**. Le technicien apporte son expertise et vous renseigne sur la réglementation et les dispositions à mettre en œuvre pour que la battue se déroule au mieux.



Durée
0,5 jour



Date
sur demande



Lieu
sur votre territoire

MANIPULER LES ARMES en toute sécurité

Sur le modèle de la formation pratique à l'examen du permis de chasser, cette formation permettra aux ACCA et aux chasseurs individuels qui le désirent, de faire le point sur les mesures de sécurité et les bons gestes garants d'une pratique de la chasse en toute sécurité.

Ces formations se déroulent les mêmes jours que les formations pratiques du permis de chasser.



Durée
0,5 jour



6

2026

CATALOGUE FORMATIONS ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES



DESTRUCTION À TIR des espèces classées ESOD

La destruction à tir est souvent demandée par les agriculteurs qui subissent des dégâts sur les semis ou sur les récoltes. Les chasseurs sont régulièrement sollicités afin de les aider dans cette « mission ».

La réglementation qui s'y attache est différente de la réglementation sur la chasse. Pour vous permettre de vous familiariser avec cette pratique, qui peut se révéler efficace pour limiter la prédatation exercée par les corvidés et protéger les semis de printemps, la Fédération vous invite à participer à une session de **découverte des techniques et des matériels autorisés**. Les aspects sur la connaissance et la biologie des espèces, ainsi que les aspects réglementaires sont abordés.



Durée
0,5 jour



Date
23 janvier 2026



Lieu
FDCJ, Arlay

AMÉNAGEMENT ET GESTION DES TERRITOIRES en faveur de la petite et grande faune

En tant que chasseurs et chasseres, que peut-on faire pour conserver ou renforcer la capacité de nos territoires à accueillir le gibier ? Quels sont les besoins de la faune et en quoi les pratiques humaines peuvent réduire cette capacité des territoires ?



Cette formation aborde les questions de gestion des territoires en faveur du grand gibier au regard des enjeux agricoles et sylvicoles, du petit gibier et des aménagements en milieu agricole ainsi que du gibier d'eau, à travers la protection des zones humides et l'aménagement des étangs. Tour d'horizon assez large, elle permet de développer des compétences, des connaissances ainsi qu'une réflexion quant à la gestion des territoires. En parallèle, un atelier « création de nichoir à canard » est proposé.



Durée
0,5 jour



Date
19 juin 2026



Lieu
FDCJ, Arlay

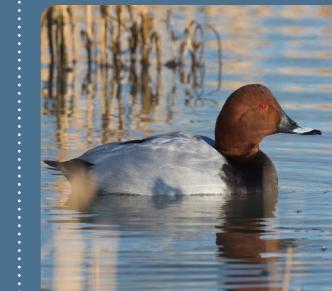
CHASSE à l'arc

Pouvoir chasser à l'arc exige une formation obligatoire complémentaire au permis de chasser, qui est organisée par la FDC du Doubs.

Elle peut être suivie avant d'avoir réussi l'examen du permis de chasser.



Infos & Inscription
www.fdc25.com



Une formation pour mieux connaître le gibier d'eau, la réglementation, les aménagements possibles et ChassAdapt.

Des nichoirs seront aussi réalisés au cours de la séance.



Durée
0,5 jour



Date
9 janvier 2026



Lieu
FDCJ, Arlay



7

FORMATION décennale obligatoire



La loi du 24 juillet 2019, précisée par l'arrêté du 05.10.2020, impose une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité. Tous les 10 ans, chaque chasseur et chasseresse doit donc passer une formation de remise à niveau sur la sécurité.

ATTENTION : La formation décennale et la formation « Sécurité Responsable de battue » sont deux formations différentes.



Les premières séances de formation sont réservées uniquement aux chasseurs ayant validé le permis dans le Jura. **À chaque date, il y aura une séance le matin et une l'après-midi.** Cette formation est limitée à 30 chasseurs et est délocalisée par pays cynégétique.



Durée
0,5 jour



Dates
& lieux

2025 ORGELET le 12.12, VILLETTÉ-LES-DOLE LE 12.12, ARLAY le 19.12, GROZON le 19.12

2026 ARLAY le 20.11, CHAMPAGNOLE le 27.11, MOISSEY le 04.12, ST LAURENT le 04.12, ORGELET le 11.12, DOLE le 11.12, ARLAY le 18.12, ARBOIS le 18.12



option dématérialisée

Suivez la formation en ligne sur le site de la FDCJ !

La validation de la formation se fait via des quiz à la fin des modules.

NB : Inscription préalable spécifique pour suivre la formation avec votre numéro d'identifiant.

→ <https://fdc39-2.retriever-ea.fr/html/Connexion.aspx>

CONTACT

Fédération des Chasseurs du Jura
Route de la Fontaine Salée, ARLAY

Accueil téléphonique mardi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h au 03 84 85 19 19

E-mail à formationfdc39@chasseurdefrance.com



S'inscrire aux
formations

